

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 MAI 2008**

Le vingt deux mai deux mil huit à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par lettre du 19 mai 2008, s'est réuni sous la Présidence de Madame GANSOINAT-RAVAINE, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, André MORDENTI, François VALENTIN, Odile ANNEN-LACOMBE, Bernard MULLER, Victorien NICOLAS, Vincent BEMER, Arnaud DEVILLEZ, Sophie DIAMANTINI, Chantal BRICOUT, André FABER, Angélique JOLY, Pierre NOIROT, Maurice BOYE, Colette ROTTIER, Joël XOLIN, Séverine COURTOIS SENE, Isabelle JASKULA.

**Absents excusés** : Madame Catherine AMANN a donné procuration à Monsieur André FABER.

Nombre de conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 18

**1) Vente de terrain (construction de la gendarmerie) :**

Monsieur André MORDENTI, 1<sup>er</sup> adjoint, expose le point concernant la vente de terrain à Moselis pour la construction de la gendarmerie pour un montant de 323 000 €. Il s'agit en fait de confirmer la délibération prise le 07 juin 2007 par le conseil municipal présidé par Jean-Louis ROSSIGNOL, ancien maire. Deux points sont à modifier : en premier lieu le nom du signataire de la convention à savoir Madame Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE, maire. Madame la Maire fait également office de Notaire dans ce dossier. En second lieu il s'agit d'autoriser Monsieur André MORDENTI, 1<sup>er</sup> adjoint, à représenter la commune dans la signature de l'acte de vente administratif.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la proposition de Mme la Maire.

**2) Encaissement de deux chèques :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de l'encaissement de deux chèques. Le premier chèque d'un montant de 22 € provient de la société ACQUAVIVA et correspond à des vacations de police. Le second chèque d'un montant de 1 722,90 € émane du théâtre de Verny et correspond à 50 % de la somme totale des travaux d'électricité effectués par la société GLEIM ELECTRICITE au théâtre en 2007.

**3) Achat d'un véhicule utilitaire :**

Madame la Maire annonce la nécessité de changer le véhicule utilitaire utilisé par le personnel technique car celui-ci a plus de 13 ans et nécessite de nombreuses réparations. Il est donc prévu l'achat d'un nouveau véhicule pour un montant maximum de 42 000 € TTC.

Le conseil municipal accepte la proposition de Mme la Maire à l'unanimité.

#### 4) Eclairage terrain de football :

Monsieur André **MORDENTI**, 1<sup>er</sup> adjoint expose le point concernant l'éclairage du terrain de football. La commune de Verny souhaiterait obtenir l'agrément E5 de la Fédération Française de Football pour avoir la possibilité de jouer des matchs en nocturne. La société retenue pour réaliser les travaux est la société ELRES RESEAUX pour un montant de 900 € HT.

Cette somme sera imputée en investissement à l'opération 51, terrain de sport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la proposition avec une voix contre (Arnaud **DEVILLEZ**) et deux abstentions (Monsieur André **FABER** qui a voté en son nom et au nom de Catherine **AMANN** absente excusée).

#### 5) Décision modificative n°1 du budget primitif 2008 :

Après exposé de Monsieur François **VALENTIN**, 2<sup>ème</sup> adjoint au maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le Budget Primitif 2008 cela se traduit de la manière suivante :

Section Investissement :

Chapitre	Compte	Opération	Nature	Montant
16	1641		Emprunts	+ 42 000 €
21	21571	20	Matériel Roulant	+ 42 000 €
23	2313	62	Immobilisations	- 1 100 €
23	2313	51	Installations	+ 1 100 €

#### 6) Subvention école primaire :

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'octroi d'une subvention de 99 € à l'école primaire de VERNY pour le transport des 33 élèves de CM2 en visite au Collège de Magny.

#### 7) Réparation du véhicule C15 :

Monsieur Bernard **MULLER**, 4<sup>ème</sup> adjoint au maire, expose les réparations nécessaires sur le véhicule C15 en vue du contrôle technique. Les travaux sont réalisés par le Garage PETERLE pour un montant de 1 321,96 € HT.

Le conseil municipal adopte la proposition à l'unanimité.

#### 8) Subvention aux Associations Vernaises :

Madame la Maire affirme la volonté de la Municipalité de soutenir les Associations. Monsieur Victorien **NICOLAS**, 5<sup>ème</sup> adjoint, présente les propositions de subventions 2008 aux associations vernaises :

- ADFM	1 004 €
- Ass. Familles Rurales de Verny	2 533 €
- Théâtre de Verny	2 237 €

- Verny Loisirs	335 €	
- APE – Parents d'élèves	271 €	
- AS Pompiers Verny	1 340 €	
- AS Féminine Verny	1 034 €	(dont 105 € compensation EREA)
- Football Club VL	2 332 €	
- FC Vétérans Vernois	583 €	
- Gym'Plaisir	264 €	
- Judo Club Verny	3 808 €	
- Pétanque Vernoise	762 €	
- Tennis Club Verny	3 257 €	(dont 1 980 € compensation EREA)
- Verny Yoga	200 €	
- Souvenir Français	50 €	
- UNC Anciens Combattants	100 €	

**TOTAL 20 110 €**

Cette somme est en augmentation de 29,25 % par rapport à l'année 2007.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition à l'unanimité.

#### **9) Feu d'artifice du 13 juillet 2008 :**

Monsieur Victorien **NICOLAS**, 5<sup>ème</sup> adjoint expose le point concernant le feu d'artifice du 13 juillet. Pour cela, 5 entreprises ont été consultées et la société retenue est JSE de Tomblaine avec une offre à 1 337,79 € HT.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de valider cette décision.

#### **10) Emplois saisonniers :**

Madame la Maire annonce à l'ensemble du conseil l'embauche de deux saisonniers pour les mois de juillet et d'août (deux jeunes étudiants vernois), contrairement aux années précédentes où l'on embauchait qu'une seule personne pour les deux mois.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de Mme la Maire et l'autorise à prendre un arrêté en vue de la création d'un deuxième poste temporaire.

#### **11) Commission d'appel d'offres :**

Madame la Maire expose le point concernant la désignation des représentants pour la commission d'appel d'offres. En effet au vu de l'article 22-1-4° du Code des Marchés Publics la commission d'appel d'offres se compose de 3 titulaires et 3 suppléants. Madame **GANSOINAT-RAVAINE** étant présidente de part ses fonctions de maire. La commission d'appel d'offres se définit comme suit :

Présidente : Marie-Thérèse **GANSOINAT-RAVAINE**

Titulaires : Vincent **BEMER**, André **MORDENTI**, Bernard **MULLER**

Suppléants : François **VALENTIN**, Arnaud **DEVILLEZ**, Odile **ANNEN-LACOMBE**.

Après délibération, le conseil municipal vote la proposition de la commission d'appel d'offres à l'unanimité.

### **12) Travaux cuisine Centre Faber :**

Monsieur Bernard **MULLER**, 4<sup>ème</sup> adjoint, annonce qu'il y a lieu de procéder au nettoyage et au dégraissage des gaines d'extraction de la hotte de la cuisine du centre Faber. Cette opération sera effectuée par la société SDI pour un montant de 452,00 € HT.

### **13) Remplacement blocs de sécurité et d'extincteurs :**

Monsieur Bernard **MULLER**, 4<sup>ème</sup> adjoint déclare que suite à la visite annuelle de la société 3 Protection dans les différents bâtiments de la mairie, il y a lieu de changer 5 blocs de secours au Centre Faber et au périscolaire. Il faut également acheter un extincteur pour la chaufferie située au terrain de football pour un montant de 692,65 €HT.

Cette opération sera imputée à la section d'investissement - opération 20 - matériel.

### **14) Remplacement d'une lanterne Rue d'Avigy :**

Après exposé de Monsieur Bernard **MULLER**, 4<sup>ème</sup> adjoint, le conseil municipal accepte à l'unanimité le remplacement d'une lanterne par la société UEM au 15, rue d'Avigy. Le montant de l'opération s'élève à 661,84 € HT, cette somme sera imputée à la section d'investissement opération 53 - installations urbaines.

### **15) Prestations pour le Courrier des Vernois :**

Madame la Maire rappelle à l'ensemble des membres du conseil et des administrés que le premier numéro du «Courrier des Vernois» est paru et que le prochain sortira début juillet.

### **16) Achat de dictionnaires CM2 :**

Après l'exposé de Madame la Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité de modifier la délibération prise le 10 avril 2008 concernant l'achat de 33 dictionnaires pour les élèves de CM2 entrant en 6<sup>ème</sup>. En effet, l'achat de livres est soumis à une TVA à 5,5 % et non 19,6 %. La commande des 33 dictionnaires s'élève à 566,61 € HT.

Cette présente délibération annule et remplace celle prise le 10 avril 2008.

### **DIVERS :**

- Le fleurissement de la commune prend forme, un grand merci à Bernard **MULLER**, Victorien **NICOLAS**, Monsieur **GUENERIE** ainsi que le personnel technique pour leur collaboration.
- Installation des jeux d'enfants derrière l'école de Verny, les jeux pourront être utilisés d'ici 8 jours. Il est prévu d'y installer des bancs dans un avenir proche.
- Inversion des bureaux au sein de la mairie : Madame la Maire a pris ses fonctions dans l'ancien bureau des adjoints, car l'ancien bureau de Madame la Maire est plus spacieux pour accueillir les cinq adjoints.

- Installations de nouveaux postes informatiques pour le personnel administratif de la mairie, et mise à disposition d'un ancien poste informatique au guichet de la mairie à destination des administrés.
- Naissance : Jade **MARTINÉ-GOBY** née le 16 mai 2008 de Serge **GOBY** et Sabrina **MARTINÉ**, domiciliés 11, rue du Moulin à VERNY.
- Le nouveau site internet de la mairie devrait être opérationnel d'ici 8 à 10 jours.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 03 juillet 2008 à 20h00.

Fait en séance, le 24 mai 2008  
Pour copie certifiée conforme.  
Mme la Maire.

M. Thérèse GANSOINAT-RAVAINE